

Chercher à tricher ne sert à rien : démonstration !

Avec le nouveau principe de financement des dégâts 71 % des plans de chasse payent moins cher ou autant. Cependant, d'après les radios des sous bois, certains cherchent déjà à contourner le système. Un petit jeu perdant perdant. Explications

AUPARAVANT, la recette générée par les bracelets attribués contenait plusieurs vices.

En premier lieu pour comparer les choses, il fallait que chacun calcule à combien lui revenait un sanglier tué car les bracelets non réalisés avaient un coût non négligeable.

Ainsi pour un plan de chasse qui avait fait 100 % de son attribution, cela correspondait à sa facture pour d'autres le prix de revient par sanglier tué pouvait avoir des fluctuations très importantes ! Ceci pouvait être gonflé par des attributions supérieures aux demandes qui servaient souvent à faire baisser le coût du bracelet attribué.

Par ailleurs, les bracelets réattribués alourdissaient les factures. Même si les sommes dégagées étaient réinjectées l'année suivante dans le calcul, individuellement cela pouvait être un frein pour les demandes par rapport au budget de chaque groupe de chasseurs.

Ces deux éléments comprenaient également le risque de verbalisation pour non réalisation des minimum à prélever pour chaque année...

Dorénavant, le nombre de bracelets attribués n'influe plus sur la facture, que vous ayez 5, 10 ou 20 bracelets, la contribution correspond à votre moyenne de prélèvement sur 6 ans qui donne votre pourcentage du prélèvement sur l'unité de gestion et qui est appliqué au montant à collecter pour payer les dégâts et les charges liées.

Cette moyenne sur six ans est très importante car même si vous triplez votre réalisation une année, ce qui peut être nécessaire cette saison, l'incidence financière sera minime et les attributions complémentaires ne sont plus facturées.

Toujours plus d'équité

D'aucuns se disent dans la campagne que ne pas déclarer le prélèvement leur permettra de payer moins cher, c'est une petite vérité au regard des éléments ci-dessus et cela ferait de ceux qui s'amuseraient à ce jeu des tricheurs, des mauvais.

Qui plus est, des obligations de prélèvements demeurent et à la fin du

triennal, ceux qui n'auront pas réalisé leurs quotas seront systématiquement verbalisés, l'administration a été claire sur le sujet.

Les mauvais seront alors obligés de l'être une deuxième fois en faisant des fausses déclarations de dernière minute pour éviter le tribunal...

Rappelons que les minimum annuels ont disparu et que ces prescriptions sont assouplies (voir p 8).



photo Dominique Gest, photothèque FNC

Augmenter ses prélèvements n'a pas une incidence importante sur la contribution dégâts sangliers

Cette souplesse permet à beaucoup d'être rassurés quant aux risques de verbalisation et encourage à demander des bracelets en fonction des densités observées.

En dernier lieu, les bracelets non utilisés seront vraisemblablement à restituer en fin de triennal et le calcul de la contribution sera basé par la déduction de l'attribution par le nombre de bracelets rendus.

Votre Fédération a toujours travaillé sur la base de la confiance et sait qu'une infime partie des chasseurs pourrait s'essayer à ce jeu perdant perdant.

Toutefois par équité pour la majorité qui va respecter les règles et par transparence, nous vous devons cet éclaircissement : que chacun de vous a le devoir de partager dans les campagnes.

N.V.

Détenteurs	Réalizations Sanglier triennals 11/14 - 14-17						Total 11-17	Moyenne annuelle	% du prélèvement	Contribution Théorique	Contribution Réelle
	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17					
Dupont Jacques	1	1		2	0	0	4	0,67	0,04%	60,00	60
Durant Michel	10	12	8	15	10	10	65	10,83	0,65%	975,00	975
Bernard David	0	1	0	1	0	0	2	0,33	0,02%	30,00	30
Dubois Pierre	50	42	20	62	45	50	269	44,83	2,69%	4035,00	4035
Montant à collecter sur l'UG 2017/2018	150000					Total réa UG	5000	1666,67	100,00%		

CI-DESSOUS / SIMULATION AVEC UNE TRES FORTE AUGMENTATION DE PRELEVEMENT LA DERNIERE ANNEE

Détenteurs	Réalizations Sanglier triennals 11/14 - 14-17						Total 11-17	Moyenne annuelle	% du prélèvement	Contribution Théorique	Contribution Réelle
	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17					
Dupont Jacques	1	1		2	0	4	8	1,33	0,08%	120,00	120
Durant Michel	10	12	8	15	10	20	75	12,50	0,75%	1125,00	1125
Bernard David	0	1	0	1	0	6	8	1,33	0,08%	120,00	120
Dubois Pierre	50	42	20	62	50	100	324	54,00	3,24%	4860,00	4860
Montant à collecter sur l'UG 2017/2018	150000					Total réa UG	5000	1666,67	100,00%		

Pour Monsieur Dupont Jacques avec des réalisations x 4 la dernière année : augmentation de 60 € (120 € au lieu de 60 €)
 Pour Monsieur Durant Michel avec des réalisations x 2 la dernière année (10 sangliers de plus) : augmentation de 150 € (1125 € au lieu de 975 €)
 Pour Monsieur Bernard David avec des réalisations x 6 la dernière année (6 sangliers de plus) : augmentation de 90 € (120 € au lieu de 30 €)
 Pour Monsieur Dubois Pierre avec des réalisations x 2 la dernière année (50 sangliers de plus) : augmentation de 825 € (4860 € au lieu de 4035 €)



Même en augmentant très fortement ses prélèvements, l'implication sur le calcul de la contribution est minime puisque la moyenne de prélèvement est calculée sur six saisons !